

Commune de VAUVERT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE (code de l'expropriation pour cause d'utilité publique) dans le cadre du projet de renouvellement urbain dans le quartier des Costières Acquisition de cellules commerciales de la copropriété de l'immeuble "Le Montcalm" sur le territoire de la commune de Vauvert

Par arrêté préfectoral n° 30-2022-04-26-00002 du 26 avril 2022, une enquête publique dans le cadre du projet de renouvellement urbain dans le quartier des costières concernant l'acquisition de cellules commerciales de la copropriété de l'immeuble "Le Montcalm" sur le territoire de Vauvert, est ouverte en mairie de Vauvert **durant 16 jours consécutifs, du lundi 13 juin 2022 à 9 heures au mardi 28 juin 2022 inclus à 17h00.**

Cette enquête publique est préalable :

- à la déclaration d'utilité publique (DUP) de l'acquisition de cellules commerciales de la copropriétés de l'immeuble "Le Montcalm" à Vauvert ;
- et à la cessibilité des cellules commerciales de l'immeuble "Le Montcalm" à Vauvert, nécessaires à la réalisation d'une réserve foncière.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'acquisition de cellules commerciales de l'immeuble « Le Montcalm » dans le quartier des Costières à Vauvert et la cessibilité de cellules commerciales nécessaires à la réalisation de la réserve foncière, ou un arrêté de refus.

Monsieur André CARRIÈRE, ingénieur hydraulicien, en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes le 1^{er} avril 2022.

Les pièces du dossier soumis à enquête ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Vauvert – Place de la Libération et du 8 mai 1945, 30600 Vauvert, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

- du lundi au jeudi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ;
- le vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sur le site internet disponible à l'adresse de la commune de Vauvert <https://www.vauvert.com/grands-projets/nouveau-programme-de-renouvellement-urbain-npru/renovation-globale-du-montcalm/>

En outre, un accès gratuit aux dossiers est mis en place sur un poste informatique prévu à cet effet dans les locaux de la mairie de Vauvert – Place de la Libération et du 8 mai 1945 à Vauvert, aux jours et heures mentionnés ci-dessus, pendant toute la durée de l'enquête.

Durant celle-ci, les observations portant à la fois sur l'utilité publique de l'acquisition de cellules commerciales de l'immeuble « Le Montcalm » dans le quartier des Costières à Vauvert et sur l'enquête parcellaire peuvent être consignées par toute personne intéressée, directement sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet ou être adressées par correspondance au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Vauvert – service foncier – Place de la Libération et du 8 mai 1945 à 30600 Vauvert.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public à l'occasion des permanences qui seront tenues à la mairie de Vauvert – Place de la Libération et du 8 mai 1945 à 30600 Vauvert , aux jours et heures suivants :

- le lundi 13 juin 2022, de 9 heures à 12 heures (jour d'ouverture de l'enquête) ;
- le mercredi 22 juin 2022, de 9 heures à 12 heures ;
- le mardi 28 juin 2022, de 14 heures à 17 heures (jour de clôture de l'enquête).

Tout renseignement utile sur le projet peut également être obtenu auprès de la mairie de Vauvert – service foncier – Place de la Libération et du 8 mai 1945 à 30600 Vauvert

Le présent avis sera affiché en mairie de Vauvert. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Vauvert ainsi qu'en préfecture du Gard, direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination, bureau de la réglementation générale et de l'environnement, 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes cedex 9.